



Contrat de travail à durée déterminée

Par **STOQUERT**, le **01/04/2009** à **15:36**

j'étais en cdd pour un remplacement d'un congé parental dans un supermarché. mon contrat s'est terminé hier dû au retour de cette personne. mon employeur et moi souhaiterions savoir si il était possible d'avoir un nouveau cdd et sous quelles conditions: l'intitulé de mon contrat était employée commerciale. si l'intitulé du nouveau contrat est hôtesse de caisse mon employeur peut il me refaire un cdd

Par **viking**, le **05/04/2009** à **22:54**

Bonjourrrnil y a cinq motifs pour embaucher en CDD: le remplacement, variation exceptionnelle d'activité, contrat saisonnier, emplois d'usage et l'incitation à l'embauche (contrat sénior...)rrndans votre cas, on peut oublier le remplacement, le contrat d'usage (pas possible pour un supermarché), le contrat saisonnier et l'incitation à l'embauche.rnrnil reste la variation exceptionnelle d'activité qui est le motif le plus utilisérnmais de toute façon qu'importe que la variation d'activité est réelle ou non puisque si vous et votre employeur etes d'accord pour ce contrat personne ne va vous interdire de l'utiliser.rnrnun mauvais motif donne seulement le droit au salarié de demander une requalification en CDrrnCordialement

Par **STOQUERT**, le **06/04/2009** à **09:45**

merci pour tous ces renseignements